



Ville 30, ville à vivre
Rencontre Régionale
Auvergne-Rhône-Alpes



Lundi 21 et mardi 22 mars 2022
CHAMBÉRY / LE BOURGET-DU-LAC

Ville à 30 km/h Ville à Vivre

Le Bourget-du-Lac – mardi 22 mars 2022

Depuis 2015, il est possible d'adopter la vitesse de 30 km/h comme vitesse de référence en ville, le 50 km/h devenant alors l'exception.

Cette mesure permet d'affirmer qu'en ville, les rues ne sont pas seulement des espaces de circulation dédiés principalement à la voiture mais sont aussi des lieux de vie. De nombreuses villes et villages, en France et à l'étranger ont déjà fait ce choix, soutenu par une campagne mondiale des Nations Unies et de l'Europe. (www.ville30.org)

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes plusieurs métropoles, villes ou villages ont adopté le concept de Ville 30, ou se sont engagés dans une démarche d'extension des zones et voies à 30 km/h : Ferney-Voltaire (01), 49 communes de la Métropole de Grenoble (38), Clermont-Ferrand (63), Aubières (63), Lyon (69), Oullins (69), Poleymieux-au-Mont-d'Or (69), Fontaines-Saint-Martin (69), Couzon-au-Mont-d'Or (69), Saint-Romain-au-Mont-d'Or (69), Écully (69), Saint-Fons (69), Grigny (69), Villeurbanne(69), Annecy (74)...

Compte tenu de l'importance de cette mesure pour diminuer le nombre d'accidents mortels ou graves, pour apaiser la circulation en la rendant en particulier plus fluide et moins bruyante, et pour favoriser la vie de quartier et le commerce, les associations Rue de l'Avenir et Roue Libre ont, pour le département de la Savoie, lancé un appel le 27 janvier 2022.

Par cet appel, il est demandé à chaque commune de s'engager à « fixer pour tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publique, une vitesse maximale autorisée inférieure à celle prévue par le code de la route, eu égard à une nécessité de sécurité et de circulation routières, de mobilité ou de protection de l'environnement »

(Art.47 de la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Afin de permettre une meilleure compréhension des questions posées par la mise en œuvre d'une démarche d'apaisement de la vitesse des villes ou villages, d'en mesurer les résultats et les conséquences, l'association **Rue de l'Avenir** en lien avec ses correspondants de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'association **Roue Libre** de Chambéry et la ville du **Bourget du Lac** organisent une rencontre qui se tiendra :

Le mardi 22 mars 2022 de 9h 30 à 13h au Bourget-du-Lac

Salle du Prieuré : Allée du Prieuré, 165 route de Chambéry, Le Bourget-du-Lac.

Elle sera suivie à partir de 13h d'un buffet pour favoriser la poursuite des échanges.

En option, une visite de la ville de Chambéry est proposée le 21 mars après-midi

Les personnes qui le souhaiteraient pourront se joindre à la **visite de la ville de Chambéry** qui est organisée la veille, le **21 mars de 16h à 18h 15** par Rue de l'Avenir pour ses adhérents en partenariat avec Roue Libre.

Cette visite aura pour objectif d'identifier les questions concrètes qui sont à prendre en considération à partir de l'examen de plusieurs sites emblématiques de la ville de Chambéry.

Programme :

Le Bourget-du-Lac mardi 22 mars 2022

9h 30 Café d'accueil

9h 50 Ouverture par **Nicolas MERCAT Maire du Bourget-du-Lac** et les représentants des associations organisatrices

10h **Villes 30 et démarches Ville 30 en région Auvergne-Rhône-Alpes : État des lieux**
Rue de l'Avenir avec la participation du CEREMA

10h 15 **Grenoble, Métropole Apaisée 5 ans après**
Quels enseignements ? Quels résultats ?
Lionel FAURE Chef de projet modes actifs et Métropole apaisée
Échanges

Pause

11h **Clermont-Ferrand : Ville 30km/h et transports en commun**
Serge FABBRO Vélo-Cité 63 et correspondant Rue de l'Avenir
Échanges

11h 30 **Le Bourget-du-Lac : Projets pour une ville apaisée**
Nicolas MERCAT Maire du Bourget-du-Lac

11h 45 **Comment accompagner la démarche Ville 30 ? Communication, aménagement, contrôle.**

Animation : Anne DE BEAUMONT – Marie PREMARTIN Rue de l'Avenir

13h Buffet

14h30 Fin de la rencontre qui sera suivie :

- d'une visite participative de la ville du Bourget-du-Lac, de 14h30 à 16h30 **réservée aux membres de Rue de l'Avenir**.
- d'une rencontre des correspondants de Rue de l'Avenir pour la région AURA, de 16h30 à 18h.

Option :

Visite de sites à Chambéry lundi 21 mars de 16h à 18h 15 (Ouvrte à tous les participants de la réunion du 22 mars au Bourget-du-Lac)

16h RDV Gare de Chambéry – Vélo station

1 Groupe Cyclistes : Mise à disposition de vélos

2 Groupe Piétons

16h 15 Début de la visite

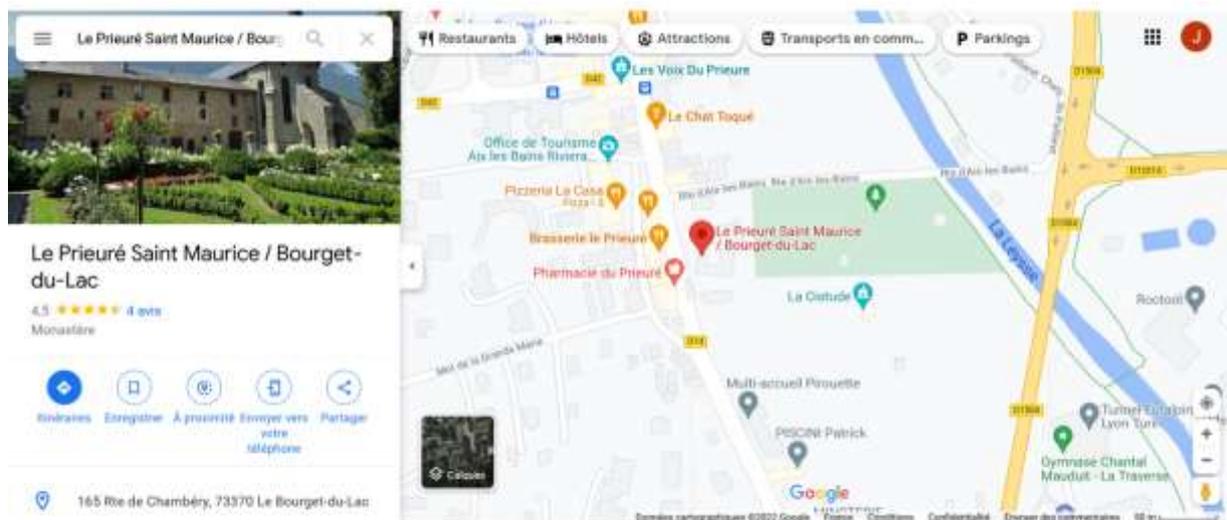
- Groupe Cyclistes : Limité à 15 personnes - Accompagnement Nicolas Mercat
- Groupe Piétons : Limité à 18 personnes - Accompagnement Jérôme Petit

17h 45 Débriefing Maison des associations de Chambéry 67 rue Saint-François de Sales
Proche de la gare

Accès et organisation :

Le Bourget du Lac, mardi 22 mars : 9h 30

Salle du Prieuré : Allée du Prieuré 165 route de Chambéry, Le Bourget-du-Lac.



Arrêt de bus le plus proche (Mairie Le Bourget), desservi par :

* La ligne A du réseau Synchro de Chambéry, depuis la gare (D 8h39 A 9h08 ; D 9h02 A 9h31 ; D 9h25 A 9h54)

* La ligne 1 du réseau Ondea d'Aix-les-Bains, depuis la gare (D 8h44 A 9h15 ; D 9h30 A 9h56)

La salle se trouve à environ 30 minutes du centre de Chambéry, accessible par un itinéraire cyclable le plus souvent en voie verte.

Pour le buffet à 13h une participation de 10 euros sera demandée lors de l'émargement

Option : Chambéry lundi 21 mars : Départ des visites 16h

RDV devant la vélostation de la gare de Chambéry.

Quelques références :

<https://www.ruedelavenir.com/thematique/la-ville-30-km-h/>

<https://ville30.org/>

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/coup-boost-30kmh>

CONTACTS :

Jérôme PETIT : petit.jerome@protonmail.com

Vincent CHAS : vincentchas@ruedelavenir.com

Denis MOREAU : infosrda@ruedelavenir.com

Correspondant RDA Chambéry

RDA National

RDA National